Certifié exécutoire par le Maire compte
de la réception en préfecture
11-5-99 et de la publication
14-5-99
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/99
DELIBERATION N° 99/05/531

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LA S.C.I. DU 41/47, AVENUE DE L'ABBAYE.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 février 1999 autorisant Monsieur le Maire à procéder à un échange sans soulte avec la S.C.I. du 41/47, avenue de l'Abbaye,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Environnement,

CONSIDERANT qu'au terme de l'échange foncier autorisé par la délibération du Conseil Municipal du 11 février 1999 précitée, la Commune sera propriétaire d'une emprise de terrain permettant d'ouvrir définitivement la rue de l'Abbé Moreau,

CONSIDERANT que dans l'attente de la réalisation de cet échange foncier, la municipalité a négocié avec les représentants de la S.C.I. du 41/47, avenue de l'Abbaye la mise à disposition des terrains permettant la réalisation d'une voirie provisoire,

CONSIDERANT que cette mise à disposition nécessite la signature entre les deux parties d'une convention d'occupation temporaire au profit de la Commune,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (5 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD + Pouvoir ; 1 abstention : M. GAUTHIER),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire des terrains, au profit de la Commune, avec la S.C.I. du 41/47, avenue de l'Abbaye, jointe à la présente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

11 MAI 1999

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE